

L'ADL de Colfontaine vous informe de l'existence de ce centre.

Un conseil rapide et adéquat peut souvent permettre à une entreprise en difficulté d'éviter une faillite et donc de limiter les impacts négatifs sur l'entreprise, sur l'entrepreneur, sur le personnel et par-delà sur des tiers (fournisseurs, clients,...). La vocation du CEd-W sera donc, en fonction des situations, d'accompagner les entreprises en position délicate.

A qui s'adresse le Centre pour Entreprises en difficulté ?

Les PME/TPE et les indépendants ayant un siège social déjà existant et situé en Wallonie, quel que soit leur secteur d'activité et qui font face à des difficultés (conflit entre associés, conflit commercial, structure financière insuffisante, difficultés de trésorerie, etc.).

Le premier réflexe : un numéro unique : **0800 35 222**

Ce numéro vert a été mis en place pour orienter les entreprises. Le call center récolte les premières informations qui seront transmises à un conseiller agréé de première ligne (localement, c'est l'UCM Hainaut).

Les conseillers ont pour missions principales:

1. d'informer, sensibiliser et promouvoir le dispositif CEd-W
2. d'accueillir les entreprises en première ligne et réaliser le diagnostic
3. d'orienter et assurer le relais vers les partenaires experts

Écrit par ADL/XM

Mardi, 28 Mai 2013 13:49 - Mis à jour Mercredi, 29 Mai 2013 09:38

4. d'assurer un accompagnement adéquat

Ces conseillers fixent un premier rendez-vous pour identifier plus profondément les difficultés rencontrées. Les premières réponses sont alors apportées, éventuellement avec le concours de partenaires experts. Si nécessaire, un second rendez-vous est organisé.

L'ADL de Colfontaine reste également à votre disposition – Place de Wasmes, 22 – 7340 Colfontaine – 065/88.73.18. ou adl@colfontaine.be